



## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Une décennie de transformation : le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick se montre durable et sûr pour ses participants depuis ses dix premières années**

6 septembre 2024

Fredericton (NB) – Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) a franchi une étape importante cette année : dix ans se sont écoulés depuis la conversion de l’ancien régime de pension à prestations déterminées du Nouveau-Brunswick, soit la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (PRSP), à un régime de pension à risques partagés. Contrairement à l’ancienne PRSP, le RRSPNB est régi par un conseil des fiduciaires autonome qui travaille dans l’intérêt des participants du Régime. De plus, les régimes de pension à risques partagés exigent, par définition, des stratégies d’investissement à faible risque, afin de protéger les actifs des participants dans un contexte économique en constante évolution. Des prestations supplémentaires peuvent ainsi être versées aux participants, selon le niveau de provisionnement du Régime. Cela comprend le rajustement au coût de la vie accordé aux participants afin de les aider à faire face à l’inflation.

Contrairement aux fonds de pension traditionnels, l’approche axée sur les risques partagés met l’accent sur la collaboration, l’adaptabilité et le partage des risques entre les participants du Régime et les employeurs afin d’assurer un revenu régulier et stable pour les retraités.

Dix ans plus tard, les résultats sont probants.

#### **Principales réalisations du RRSPNB au cours de la dernière décennie**

Le Régime a résisté sans conteste aux ralentissements économiques et aux fluctuations du marché tout au long de la dernière décennie. Les stratégies d’investissement prudentes privilégiées par le Régime continuent de protéger le revenu de retraite des retraités actuels et futurs du RRSPNB. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le niveau de provisionnement du RRSPNB était de 111 %, avec un excédent de près d’un milliard de dollars.

La saine situation financière du RRSPNB a permis au Conseil des fiduciaires d’accorder des rajustements au coût de la vie à tous les participants du Régime (cotisants actifs, titulaires d’une pension différée, retraités et survivants) à chaque année.

Ces rajustements sont limités au taux d’inflation annuel, qui correspond au changement moyen de l’indice des prix à la consommation fourni par Statistique Canada. Des augmentations totalisant 27,93 % ont été accordées depuis 2014, ce qui correspond au taux d’inflation pour la même période, aidant ainsi les participants à faire face au coût de la vie dans la période de forte inflation que nous avons connue récemment. La capacité de surmonter ces périodes d’inflation élevée démontre la résilience continue du RRSPNB.

Selon la plus récente évaluation actuarielle du Régime, réalisée par TELUS Santé, tous les essais de gestion des risques, visant à garantir sa capacité de verser des prestations de base et des prestations de supplément pour les vingt prochaines années, ont été réussis.

Vestcor, le fournisseur de services d'administration et gestionnaire des placements du RRSPNB, a servi plus de 45 000 participants du RRSPNB et facilité le processus de retraite de plus de 7 100 participants au cours de la dernière décennie. Le taux de rendement a également atteint 6,61 % depuis la conversion du Régime, dépassant le taux d'actualisation de 5,00 % fixé par l'actuaire indépendant du Régime.

### **Perspectives d'avenir**

« Nous avons établi une base solide pour l'avenir du Régime », a déclaré la présidente du Conseil des fiduciaires du RRSPNB, Katherine Greenbank. « Le bilan de stabilité et de rentabilité financière de nos dix premières années est de bon augure pour l'avenir du RRSPNB. Nous restons fidèles à notre engagement d'offrir aux générations à venir un régime de retraite viable, sûr et abordable et nous sommes fiers de prendre le temps de souligner où nous en sommes aujourd'hui. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidées à atteindre de tels résultats jusqu'à maintenant. Nous continuons surtout à fournir aux participants des renseignements importants et détaillés afin qu'ils puissent mieux comprendre comment leur Régime travaille en leur faveur. »

Le Conseil des fiduciaires organisera à nouveau une assemblée d'information annuelle en septembre. Cette réunion virtuelle aura lieu le 25 septembre à midi. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site [rrspnb.ca/aai2024](https://rrspnb.ca/aai2024).

###

### **À PROPOS DU RÉGIME DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Le Conseil des fiduciaires du RRSPNB se compose actuellement de neuf fiduciaires sur un total de dix (un poste vacant) et de deux observateurs. Quatre fiduciaires ont été nommés par les syndicats qui ont signé le protocole d'entente du RRSPNB et cinq fiduciaires ont été nommés par le gouvernement provincial (dont au moins un retraité). Il est possible de consulter leurs biographies à [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca). Pour en savoir plus sur le RRSPNB et consulter le rapport annuel 2023, visitez le [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca).

### **RENSEIGNEMENTS POUR LES MÉDIAS :**

Katherine Greenbank, Présidente  
Conseil des fiduciaires  
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick  
[info@rrspnb.ca](mailto:info@rrspnb.ca)

